

## CALENDRIER DE PLACE EN FRANCE POUR L'ANNEE 2024

### JOURS DE FERMETURE EN SUS DES SAMEDIS ET DIMANCHES

Dates		Jours fériés légaux en France*	Jours de fermeture		
			TARGET2	T2S	CEPC
Lundi 1 <sup>er</sup> janvier	Jour de l'an	Férié	X	X	X
Vendredi 29 mars	Vendredi Saint	-	X	X	X
Lundi 1 <sup>er</sup> avril	Lundi de Pâques	Férié	X	X	X
Mercredi 1 <sup>er</sup> mai	Fête du travail	Férié	X	X	X
Mercredi 8 mai	Fête de la victoire	Férié	-	-	X
Jeudi 9 mai	Ascension	Férié	-	-	X
Lundi 20 mai	Lundi de Pentecôte	Férié	-	-	X
Jeudi 15 août	Assomption	Férié	-	-	X
Vendredi 1 <sup>er</sup> novembre	Toussaint	Férié	-	-	X
Lundi 11 novembre	Armistice 1918	Férié	-	-	X
Mercredi 25 décembre	Noël	Férié	X	X	X
Jeudi 26 décembre	Lendemain de Noël	-	X	X	X

Légende :

**X** : jours fermés pour les systèmes concernés

\* : En 2024 le 14 juillet tombe un dimanche.

**Systèmes dont le règlement interbancaire est effectué dans la sphère TARGET :**

- Système de règlement de gros montant : ABE EURO1
- Système de compensation : LCH.SA
- Systèmes de règlement-livraison titres : T2S (TARGET2-Securities)
- Systèmes de paiement de détail tels que STET CORE (FR), ABE STEP2

Ces systèmes informent directement leurs utilisateurs des spécificités de leurs horaires d'ouverture ou de service minimum pour certains jours particuliers.

Concernant CORE (FR) :

- Les jours où TARGET2 est ouvert, CORE(FR) est ouvert.
  - Les jours où TARGET2 est fermé, si ce jour n'est pas férié en France, alors CORE(FR) reste ouvert aux seuls échanges (pas de règlement).
  - Les jours où TARGET2 est fermé, si ce jour est férié en France, alors CORE(FR) est fermé
- Systèmes de paiement instantané tels que TIPS, ABE RT1 ou STET IP sont ouverts en 24/7/365 et ne sont pas concernés par les jours de fermeture.

**Remarques :**

- Lorsqu'une date de règlement a été spécifiée un jour où le système concerné est fermé, ou ouvert aux échanges seulement, la profession reporte le règlement interbancaire au premier jour d'ouverture suivant de ce système, excepté pour le paiement instantané.
- Il est précisé que les jours ouvrés TARGET2, même s'ils sont fériés en France, sont à prendre en compte dans les délais interbancaires de présentation, de rejet des opérations et/ou opérations connexes, y compris pour les chèques circulants.
- Pour les échanges LCR, il y a lieu de s'aligner sur les jours de règlement, comme pour le SEPA.